

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
196^e année
12 novembre 2020
n° 39 / 7884^e
pages 2169 à 2232

Article 1143

“ Il y a également violence lorsqu'une partie, abusant de l'état de dépendance dans lequel se trouve son cocontractant « à son égard », obtient de lui un engagement qu'il n'aurait pas souscrit en l'absence d'une telle contrainte et en tire un avantage manifestement excessif. ”

CHRONIQUE / Contrat et obligations
L'abus de dépendance (C. civ., art. 1143) : premiers enseignements des juridictions du fond
> *Mathias Latina*



2180

ÉDITORIAL

2169 Petit éloge de l'éditorial..., *Didier Guével*

POINTS DE VUE

2176 Google dans la tourmente concurrentielle, *Jean-Christophe Roda*
2178 Vers la fin de la liberté des associations culturelles?, *Emmanuel Tawil*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2185 **Chronique** : Leçons de la pandémie de Covid-19: la systématisation des clauses de force majeure et d'assurance perte d'exploitation?, *Hugues Kenfack*
Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :
- 2190 Première chambre civile, *Stéphanie Robin-Raschel, Xavier Serrier, Valérie Champ, Samuel Vitse, Caroline Azar, Éloi Buat-Ménard, Rachel Le Cotty et Anne Feydeau-Thieffry*
- 2198 Deuxième chambre civile, *Nina Touati, Claire Bohnert, Édouard de Leiris et Nathalie Palle*
- 2206 **Panorama** : Droit patrimonial de la famille, interne et international, *Sara Godechot-Patris et Clothilde Grare-Didier*
- 2219 **Notes** : Précisions sur le rôle du juge pour apprécier le caractère abusif de la clause visant le calcul du taux conventionnel sur une année de 360 jours, *note sous Civ. 1^{re}, 9 sept. 2020, Jérôme Lasserre Capdeville*
- 2223 Quand le passager enrégé doit être débarqué sur une île, *note sous CJUE 11 juin 2020, Pascal Dupont et Ghislain Poissonnier*
- 2228 Ô temps, suspends... la prescription de l'action du créancier forclos!, *note sous Com. 9 sept. 2020, Benjamin Ferrari*

ENTRETIEN

2232 Fabienne Jault-Seseke – Le pacte européen sur la migration et l'asile, un changement d'orientation des politiques européennes migratoires?

DALLOZ



Version numérique incluse*



Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET
Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET
Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Novembre 2020

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Ptot : 0,08 kg/t



ACTUALITÉS

2172

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Gestation pour autrui (à l'étranger):
recevabilité de la demande d'adoption
plénière, *Civ. 1^{re}, 4 nov. 2020*

2172

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication

Diffamation (bonne foi): exclusion des faits
postérieurs à la diffusion des propos,
Crim. 3 nov. 2020

Infraction de presse (citation): nullité partielle
pour imprécision, *Crim. 3 nov. 2020*

Droit de réponse (refus d'insertion): critiques
mesurées des méthodes du journaliste,
Crim. 3 nov. 2020

2174

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

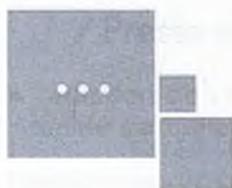
Droit du travail

Représentation du personnel
(élection partielle): preuve du préjudice
par le salarié, *Soc. 4 nov. 2020*
Détachement de salariés (UE):

législation applicable en l'absence de
certificat E101/A1, *Soc. 4 nov. 2020*

Licenciement économique (compétitivité):
faute dans l'appréciation de la menace,
Soc. 4 nov. 2020

Licenciement (validité): portée d'une action
en justice contemporaine du salarié,
Soc. 4 nov. 2020



POINTS DE VUE

2176 Google dans la tourmente concurrentielle
par Jean-Christophe Roda

2178 Vers la fin de la liberté des associations culturelles?
par Emmanuel Tawil



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

2180 L'abus de dépendance (C. civ., art. 1143) :
premiers enseignements des juridictions du fond
par Mathias Latina

2185 Leçons de la pandémie de Covid-19 :
la systématisation des clauses de force majeure
et d'assurance perte d'exploitation?
par Hugues Kenfack

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

2190 Première chambre civile
par Stéphanie Robin-Raschel, Xavier Serrier,
Valérie Champ, Samuel Vitse, Caroline Azar,
Éloi Buat-Ménard, Rachel Le Cotty
et Anne Feydeau-Thieffry

2198 Deuxième chambre civile
par Nina Touati, Claire Bohnert,
Édouard de Leiris et Nathalie Palle

PANORAMA

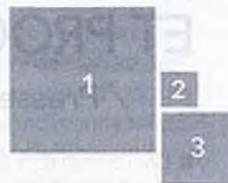
2206 Droit patrimonial de la famille, interne et international
septembre 2019 – septembre 2020
par Sara Godechot-Patris
et Clothilde Grare-Didier

NOTES

2219 Précisions sur le rôle du juge pour apprécier le caractère
abusif de la clause visant le calcul du taux conventionnel
sur une année de 360 jours, *note sous Civ. 1^{re}, 9 sept. 2020*
par Jérôme Lasserre Capdeville

2223 Quand le passager enrégé doit être débarqué
sur une île, *note sous CJUE 11 juin 2020*
par Pascal Dupont et Ghislain Poissonnier

2228 Ô temps, suspends... la prescription de l'action
du créancier forclos!, *note sous Com. 9 sept. 2020*
par Benjamin Ferrari



ENTRETIEN

2232 Fabienne Jault-Seseke – Le pacte européen
sur la migration et l'asile, un changement d'orientation
des politiques européennes migratoires?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr